



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 08 avril 2024

Délibération N°12 du 08 avril 2024

Date de convocation      **Etaient présents : (16)**  
02.04.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul Adjoint,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise  
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,  
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 21

**Etaient Excusés : (7)**

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael  
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,  
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain  
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné  
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Céline Obin

**Personnel communal**

**Recrutement d'un Accompagnateur d'Enfants en Situation de Handicap**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Christine Delcroix, Adjointe au Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** L'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligation des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire  
face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'accompagnement  
d'un enfant en situation de handicap sur le temps de pause méridienne pour un essai de 4  
semaines à compter de la semaine 19 de l'année 2024, renouvelable une fois en cas d'essai  
satisfaisant ;

Christine Delcroix, Adjointe au Maire



Exposé au Conseil Municipal qu'afin de favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont été recrutés par l'Education Nationale et affectés, sur le temps scolaire, auprès d'élèves du groupe scolaire Louis Germain.

Par son implication dans une relation spécifique auprès de enfants en situation de handicap, l'AESH apporte son aide pour favoriser l'inclusion scolaire et contribue au développement des capacités de scolarisation, d'autonomie et d'apprentissage.

Dans la continuité de cet accompagnement, pour compenser les difficultés rencontrées par les enfants, et compte tenu de la fonction éducative que représente également le temps de repas, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir le recrutement d'un agent contractuel, à temps non complet, pour accompagner un enfant sur le temps de pause méridienne.

Cet agent interviendra :

- Le mardi de 12h00 à 13h30 pour la restauration scolaire.

Les missions consisteront à :

- Aider à la prise de repas
- Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit
- Accompagner et surveiller les temps d'activité pendant la pause méridienne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Décide du recrutement d'un agent contractuel au grade d'agent social ou adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période débutant semaine 19 de l'année 2024 pour une période de 4 semaines. En cas d'essai satisfaisant la période pourra être reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire et l'enfant accueilli 2 fois par semaine au restaurant scolaire, le mardi et le jeudi.
- Dit que cet agent assurera des fonctions d'accompagnement d'enfant en situation de handicap pendant le repas, à temps non complet
- Fixe la rémunération de l'agent à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- Autorise Madame le Maire à inscrire au budget la dépense correspondante et à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Signé par MARYLINE FOURNIER  
Date: 09/04/2024  
Qualité: MAIRE